



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique**

Participation du public - Synthèse des observations et des propositions

→ **Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2025-B13 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine relative à la modification de la délibération n°2024-B24 du 25 octobre 2024 relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle sur le bassin d'Arcachon**

- Références : article L. 914-3 du code rural et de la pêche maritime - articles L. 123-19-1 à L. 123-19-7 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté mentionné *supra* a été soumis à la consultation du public du 13 novembre au 3 décembre 2025. Le projet d'arrêté, la délibération, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les observations du public pouvaient être reçues par voie électronique, à partir du lien proposé, ou par voie postale au siège de la DIRM SA.

I-Décompte des observations reçues

A l'issue de cette consultation, deux observations écrites ont été reçues mentionnant l'une comme l'autre un avis favorable à ce projet.

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-reglementation-des-peches-r363.html>

1-3 rue Fonaudège- CS 21227
33074 Bordeaux cedex
Tél : 33(0) 5 56 00 83 00
Mél : dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr